CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2017

Convocation 15.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAMARQUE, Maire.

Présent(e)s: Jean-Yves BIGOT, Jean-Claude LAMARQUE, Guy CHOMET, Denis TONNELLIER, Frédéric NAELS,

Sandrine BUISSET, Patrick ANDRE, Frédéric LANNEAU, Michel DELOMEZ.

Absents: Anne LÉCRIVAIN, Dominique FORET, Didier RAZON, Daniel PLOMTEUX ET Valérie SAUSSIER.

<u>Secrétaire</u>: Madame Sandrine BUISSET

ORDRE DU JOUR:

DEMANDE DE SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE GRÈCE

DEMANDE DE SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE ESPAGNE

♣ SEINE GRANDS LACS : SONDAGE GÉOTECHNIQUE

♣ CIMETIERE : COLUMBARIUM

★ COMPTABILITE: DECISION MODIFICATIVE

AFFAIRES DIVERSES

2017/51 - DEMANDE DE SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE GRÈCE

Le Maire informe les membres qu'une demande de subvention a été formulée par un professeur du collège du Montois concernant un voyage scolaire qui se déroulera du 20 au 25 mars 2018 en Grèce.

Le coût du voyage est de 490€ par élève et il est demandé aux collectivités dont les élèves résident sur la commune une aide financière afin de soulager l'effort financier des familles. 6 élèves domiciliés sur Châtenay sont concernés par le voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDENT

D'attribuer une subvention de 50€ (cinquante euros) par élève soit 300€ (trois-cent euros) pour le voyage scolaire organisé par le collège du Montois.

2017/52 - DEMANDE DE SUBVENTION : VOYAGE SCOLAIRE ESPAGNE

Le Maire informe les membres qu'une demande de subvention a été formulée par un professeur du collège du Montois concernant un voyage scolaire qui se déroulera du 4 au 10 mars 2018 en Espagne.

Le coût du voyage est de 430€ par élève et il est demandé aux collectivités dont les élèves résident sur la commune une aide financière afin de soulager l'effort financier des familles. 4 élèves domiciliés sur Châtenay sont concernés par le voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDENT

D'attribuer une subvention de 50€ (cinquante euros) par élève soit 200€ (deux-cent euros) pour le voyage scolaire organisé par le collège du Montois.

2017/53 - SEINE GRANDS LACS: SONDAGE GEOTECHNIQUE

Dans le cadre des études en vue de l'aménagement du site pilote de la Bassée, l'EPTB Seine Grands Lacs par courrier en date du 7 décembre informait les communes concernées que des investigations géotechniques seront réalisées dans les prochains mois sur le site pilote, soit sur les communes de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Egligny et Gravon.

Ces investigations, menées par l'entreprise GEOTEC missionnée par l'EPTB, vont permettre de connaître la nature géologique du sous-sol et l'épaisseur des premières couches de terrain, ainsi que leurs caractéristiques mécaniques.

Les essais géotechniques nécessiteront la réalisation de forages pour le prélèvement d'échantillons de sol. Une fois réalisés, ces forages seront proprement rebouchés.

Avant toute intervention et afin d'indemniser les dégâts éventuels occasionnés aux terrains concernés, une convention d'indemnisation est proposée sur la base d'un état des lieux d'entrée et de sortie des parcelles.

Considérant que pour la commune de Châtenay-sur-Seine, les parcelles concernées sont la 10232, H0143, et G0001,

Et qu'afin de permettre le démarrage des investigations géotechniques, il convient de signer la convention de reconnaissances car les travaux ne pourront démarrer qu'après signature de cette dernière ainsi que l'état des lieux contradictoire d'entrée correspondant,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISENT

- le Maire à signer la convention d'indemnisation relative à la réalisation de sondages de reconnaissances sur les parcelles communales cadastrées I0232, H0143 et G0001 ;
- de procéder à l'état des lieux d'entrée et de sortie des parcelles.

2017/54 - CIMETIÈRE: COLUMBARIUM

Monsieur Denis TONNELLIER, Maire Adjoint, informe les membres qu'il reste actuellement trois cases de libre dans le columbarium acquis en 2014, il est donc nécessaire d'en installer un nouveau.

Les devis reçus sont les suivants :

1)	Marbrerie GALLOT Bray sur Seine – Columbarium de 6 cases	– 5 532€ TTC
2)	Marbrerie BRIOIS Gouaix – Columbarium de 8 cases	– 4 500€ TTC
3)	Marbrerie LEBLANC Montereau Fault Yonne – Columbarium de 6 cases	- 5 100€ TTC
4)	Marbrerie LEBLANC Montereau Fault Yonne – Columbarium de 8 cases	- 6 500€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDENT

- d'accepter le devis de la marbrerie BRIOIS pour un montant TTC de 4 500€ (quatre mille cinq cent euros) ;
- de porter cette somme en dépense du budget primitif 2018 article 21316.

2017/55 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 1

Le Maire propose aux membres la décision modificative suivante :

Dépense d'Investissement

Chapitre 23 article 2315 - 25 000€ Chapitre 20 article 2041582 + 25 000€

Les membres acceptent à l'unanimité la décision modificative proposée.

AFFAIRES DIVERSES

Les membres sont informés sur :

- √ le projet de PLUI;
- ✓ l'état des travaux de raccordement électrique de la nouvelle station d'épuration ;
- √ l'implantation de l'antenne Free.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire, Jean-Claude LAMARQUE

SIGNATURES

ABSENTE
ABSENTE
ABSENT
ABSENT
ABSENTE